

**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION  
27 FÉVRIER 2018**

**PRENEZ AVIS** que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 27 février 2018 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait à la démolition des immeubles situés aux 330, rue de la Montagne et au 301-315, rue Saint-Thomas, 5760, rue Angers, 3550, rue Saint-Patrick (partie arrière de l'immeuble) et 2741, rue du Centre. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, selon le déroulement suivant :

- 18 h 30 : 330, rue de la Montagne et 301-315, rue Saint-Thomas**
- 19 h 00 : 5760, rue Angers**
- 19 h 30 : 3550, rue Saint-Patrick (partie arrière du bâtiment)**
- 20 h 00 : 2741, rue du Centre**

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée à : M<sup>me</sup> Caroline Thibault, Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K4 ou à l'adresse courriel suivante : [greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca). Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de cette séance.

Montréal, le 15 février 2018

La secrétaire d'arrondissement  
Caroline Thibault, avocate